

L'activité de la Fondation nationale suisse "Pour la vieillesse"

Autor(en): **Ammann, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,
Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **3 (1925)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-722340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Ma vorranno essi rifiutarsi a continuare ed intensificare l'opera di solidarietà e amore verso i loro vecchi che sono tanto più degni di rispetto e di riguardo quanto meno ostentano le loro infermità e le loro afflizioni?

In autunno il Comitato cantonale, presieduto dal venerando e tanto benemerito dottor Giorgio Casella, prenderà le disposizioni occorrenti per la raccolta di mezzi. Io rivolgo fin d'ora un caldissimo appello a tutti i miei concittadini, in particolare a quelli che sono provvisti di ricchezze abbondanti, affinché diano con le mani aperte e cooperino così al duplice fine di soccorrere chi giace senza colpa nel bisogno e di far rifulgere il nome ticinese nel confronto coi popoli confederati.

B e r n a, 1^o Agosto 1925.

Giuseppe Motta.

L'Activité de la Fondation nationale suisse „Pour la Vieillesse“.

Extrait d'un article du Dr. W. A m m a n n, secrétaire général, publié dans la „Revue internationale de la Croix-Rouge“.

Au cours des années 1917—1918, la Fondation „Pour la Vieillesse“ fut fondée sous les auspices de la Société suisse d'utilité publique. D'après le § 2 des statuts de la Fondation, celle-ci a pour but: „d'éveiller et de renforcer dans notre pays les sentiments de sollicitude envers les vieillards (hommes et femmes), sans distinction de confession, de récolter les fonds nécessaires pour secourir les vieillards indigents et améliorer leur sort; de soutenir tous les efforts en faveur de l'assurance-vieillesse, en particulier de l'assurance-vieillesse légale“.

L'organisation de la fondation s'adapte à la structure fédéraliste de la Suisse: les organes actifs sont en effet les comités cantonaux d'une part, le comité central de direction et le secrétariat général d'autre part. Comme instance supérieure, fonctionne une assemblée des délégués composée de deux représentants de chaque comité

cantonal et de dix délégués de la Société suisse d'utilité publique. La présidence a été confiée au conseiller fédéral Motta, qui veut bien s'intéresser vivement à la fondation, et qui dirige admirablement les assemblées annuelles. Le vice-président est le Dr. A. de Schulthess, président de la Société suisse d'utilité publique. L'assemblée des délégués a pour mandat de surveiller les organes de la fondation, d'approuver la gestion et les comptes, de prendre les décisions de quelque importance et de procéder aux nominations statutaires.

Les tâches des comités cantonaux, formés avec la collaboration de la direction, sont plus particulièrement: de recruter des adhérents, des représentants de la fondation dans les communes et les districts, de procéder aux collectes annuelles, et d'attribuer les sommes revenant à chaque canton d'après les buts que poursuit l'organisation.

Le comité directeur se compose de représentants des différentes parties du pays; les deux tiers de ses membres sont nommés par l'assemblée des délégués, le dernier tiers est désigné par la Société suisse d'utilité publique. Le président en est le Dr. F. Wegmann à Zurich, le vice-président, le Dr. C. de Marval, à Neuchâtel. Ce comité est l'organe directeur et exécutif de la fondation; il gère — par son trésorier M. W. Gurtler à Winterthour — la fortune de la fondation, dirige le service de propagande et les collectes périodiques des comités cantonaux, et cherche à réaliser dans toutes les directions les buts que la fondation s'est assignés; il surveille l'emploi statutaire des sommes reçues, présente chaque année un rapport et les comptes à l'assemblée des délégués, ainsi que des propositions sur le partage des dons recueillis entre les caisses cantonales et la trésorerie générale, et fait des propositions sur l'emploi des ressources de cette dernière. Le secrétariat général liquide les affaires courantes, s'occupe des travaux de propagande, prépare les objets mis à l'ordre du jour des séances de la direction et exécute les décisions prises.

Pendant les sept premières années de son existence, la fondation a pris racine dans les 25 cantons et demi-cantons de la Confédération suisse, et en autant de collectes annuelles, elle a réuni au total une somme de frs. 3,485,000 destinée à venir en aide aux vieillards nécessiteux, dont frs. 622,000 en 1924.

Aussi longtemps que l'assurance-vieillesse légale ne vient pas en aide aux misères les plus noires, c'est à la fondation qu'il appartient d'intervenir pour apporter quelque soulagement aux vieillards nécessiteux. Le pivot de cette assistance est constituée par l'assistance individuelle. En 1922 les comités cantonaux qui ont à exercer cette intervention personnelle, sont venus au secours de 4,825 vieux et vieilles, par des allocations formant au total une somme de frs. 462,000. En 1923, le nombre des vieux secourus a passé à 6,709 et les secours à frs. 686,000. En 1924, le nombre des vieillards assistés par la fondation est monté à 7931 et les sommes qui leur ont été consacrées sont de frs. 825,000.

Quelle que soit l'activité déployée depuis 6 ans par nos comités cantonaux, il faut reconnaître cependant que les besoins sont loin d'être couverts. D'après le recensement de la population fait en 1920, le nombre des personnes dont l'âge dépasse 65 ans, est en Suisse 226,961. A l'occasion d'une enquête faite en 1922 par le service fédéral de l'impôt de guerre, le nombre des citoyens suisses des deux sexes, âgés de 65 ans et au delà, ne possédant aucune fortune et dont les ressources annuelles sont inférieures à frs. 800.—, serait d'environ 50,000. Et dans ce chiffre ne sont pas compris les pauvres vieux régulièrement assistés (23,000 de plus). La fondation „Pour la Vieillesse“ a pu procurer quelque soulagement à 7931 vieillards parmi les 50,000 besogneux non assistés officiellement. Elle a pu leur fournir une petite pension de frs. 100.— en moyenne, et a dépensé dans ce but frs. 825,000 en 1924.

Suivant la situation financière des comités cantonaux, et en proportion du nombre de leurs assistés, les alloca-



Epoux âgés de l'Entlebuch.

tions annuelles sont calculées au plus juste. C'est ainsi que le comité zurichois, qui se trouve dans une situation relativement favorable, a pu secourir en 1924 exactement 1859 vieux et vieilles (dont 217 époux et 6 frères et sœurs, comptés pour une unité). Ces 1859 cas se répartissent en 54 vieillards ayant reçu une allocation unique (frs. 4138.— au total) et 1805 autres vieux qui ont touché en mensualités une somme de frs. 317,859. Alors que les prestations mensuelles ne dépassent pas frs. 15 à 25 dans le canton de Zurich, d'autres cantons sont obligés de réduire les rentes mensuelles, trimestrielles, bisannuelles ou même annuelles.

En dehors de l'assistance individuelle, la fondation s'est donnée pour une de ses tâches principales la création d'asiles de vieillards. Pour autant qu'ils en ont les moyens, les comités cantonaux, le comité de direction et les assemblées générales cherchent à développer les asiles existants et à en créer de nouveaux. On constate une grande différence de région à région en ce qui concerne ces maisons de repos pour les vieillards. Tandis que certains cantons romands, Genève, Neuchâtel et Vaud, possèdent tout un réseau d'asiles petits et grands, ces

institutions font presque totalement défaut dans nos contrées montagneuses. C'est là que la fondation cherche à intervenir en se plaçant moins au point de vue régional ou cantonal que fédéral. Les sommes que la fondation peut consacrer à cet usage ne sont pas très considérables. En 1922, les comités cantonaux et la fondation ont pu consacrer frs. 62,000 à des asiles; en 1923, cette somme a atteint frs. 86,000; en 1924, elle a reculé à frs. 57,000 à cause du développement rapide de l'assistance individuelle qui a absorbé presque tous le moyens disponibles.

Mais la tâche de la fondation ne s'arrête pas à ces manifestations tangibles, individuelles ou collectives, elle s'est assigné un plus noble but encore, celui de réveiller au sein de nos populations, l'intérêt, le respect, l'affection dus aux vieilles gens. Enfin, elle travaille à la réalisation de l'assurance-vieillesse. (Fin au prochain numéro.)

× **Il rispetto alla vecchiaia** (Fine.)

Dr. Giorgio Casella, Presidente del Comitato cantonale Ticinese.

E' il rispetto alla vecchiaia che ha fatto sorgere nel Cantone Ticino numerosi ricoveri per quei vecchi ai quali una triste sorte ha negato un proprio nido. La iniziativa privata è riuscita a dotare quasi tutti i distretti in cui il Cantone è ripartito un asilo dove con modeste diarie gli anziani e le anziane della vita vengono accolti, sorretti, circondati dalle migliori cure. Questa abbondanza di ricoveri per la vecchiaia abbandonata è un fatto consolante e che onora il Cantone Ticino.

E' a questi ricoveri ai quali fanno capo con lodevole zelo Associazioni, Casse per ammalati, Comuni, Cantone. E tante anime pie ne reggono l'andamento: vi si vive in pace e in pace vi si muore.

Poichè pur troppo accade che il robusto garzone o la attenta figliuola che riscontrammo nella nostra gita alpestre fanno spesso volte difetto. E non vi è stato più compassionevole di colui che ridotto alla impotenza per